



La Marche pour la citoyenneté culturelle 2024 / 2025

Handicap – Grand âge – précarité

Fiche repères : Axes de réflexions - thématiques de travail

- Modalités d'organisation pour l'égalité d'accès au service public de la culture pour les personnes résidant en Maison d'Accueil Spécialisée, Ehpad, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et autres structures ainsi que pour celles isolées en domicile privé et celles sans-abri ;
- Éducation des jeunes à la citoyenneté culturelle et au civisme culturel dans le cadre de l'enseignement moral et civique proposé aux collèges et lycées (connaissance des droits, devoirs, obligations, des personnes et des gouvernances) ;
- Sensibilisation des professionnels et des élus à la citoyenneté culturelle dans le cadre des formations initiales et continues (connaissance des droits, devoirs, responsabilités et obligations) ;
- Promotion des dynamiques interministérielles associant collectivités, tous acteurs concernés inclus les personnes en situation de vulnérabilité ;
- Mesures pour l'accueil d'intervenants culturels et artistiques dans de bonnes conditions au sein d'institutions d'accueil, secteurs éducatif, sanitaire, social, médico-social... ;
- Accès à l'éducation, aux enseignements artistiques, aux métiers des arts et de la culture pour les personnes en situation de vulnérabilité parmi lesquelles celles en isolement contraint ;
- Conception et soutien des projets culturels d'établissements et services éducatifs, sanitaires, sociaux, médico-sociaux ;
- Développement et transmission des savoir-faire en accessibilité culturelle ;
- État des lieux sur les métiers participant à l'accompagnement culturel dans les secteurs social, médico-social, sanitaire et sur le rôle des bénévoles de la solidarité. Parmi les questionnements : formation, VAE, statuts des responsables culturels à l'hôpital, d'institutions médico-sociales, d'animateurs en gérontologie (ratio par résident), nouveaux métiers, etc. ;
- État des lieux sur les nouveaux métiers dans le secteur culturel (réfèrent handicap, accessibilité, etc.). Parmi les questionnements : formation, VAE, statuts, etc.
- Lutte contre les inégalités territoriales en dotations de services culturels que ce soit en milieu rural, urbain, plus particulièrement dans les « Quartiers politique de la Ville » ;
- Entraves à l'accès à la culture numérique : zones blanches, illettrisme ;
- Autres (dynamiques intergénérationnelles, aidants, etc.)